



Temps de travail effectif

Par **Noxnox**, le **08/03/2019** à **13:36**

Bonjour,

J'ai une question concernant le temps de travail effectif.

Je suis téléconseiller, et tous les matins l'on me demande d'arriver 5 minutes pour me connecter et ce avant mes horaires.

Je vous donne un exemple :

Il arrive que je commence à 10h30 et que je termine à 18h30, je dois donc arriver un peu avant pour être connecté à 10h30 mais je ne puis me déconnecter pour 18h30, est-ce normal, j'entends par là légal ?

J'aimerais comprendre le terme « Travail effectif ».

Je vous remercie pour votre réponse.

Cordialement,

Par **Noxnox**, le **08/03/2019** à **13:58**

Tout en sachant que cela n'est pas décompté en heures supplémentaires sur la fiche de paie, et il n'y a aucune convention entre l'employeur et le salarié concernant cette clause inexistante sur le contrat de travail.

Par **Lag0**, le **08/03/2019** à **15:52**

Bonjour,

Ce que dit le code du travail :

[citation]Article L3121-1

Modifié par LOI n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 8 (V)

La durée du travail effectif est le temps pendant lequel le salarié est à la disposition de l'employeur et se conforme à ses directives sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles.[/citation]

Donc si l'on vous demande d'être sur votre lieu de travail à 10h25, c'est bien à cette heure que commence votre travail et non à 10h30.

Par **Noxnox**, le **08/03/2019** à **17:04**

Concernant le temps de déshabillage et d'habillage il me semble dans métiers de la restauration qu'il y a une sorte de convention entre employeur et salarié pour que cela soit compté en tant qu'heure effective ou indemniser sous forme d'heures effectives, pouvez-vous m'apporter une réponse à cela ?

Tout en sachant que je dépasse l'amplitude horaire de 10 minutes chaque jours non rémunérés.

Par **Lag0**, le **08/03/2019** à **17:08**

[citation]Je suis téléconseiller[/citation]

[citation]Concernant le temps de déshabillage et d'habillage il me semble dans métiers de la restauration [/citation]

Quel rapport ?

Par **Noxnox**, le **08/03/2019** à **18:30**

Je ne saurais vous dire dans tous les cas, pendant ces 5 minutes je ne puis aucunement vaquer librement à des occupations personnelles.

Par **Noxnox**, le **08/03/2019** à **19:23**

Je ne saurais vous dire dans tous les cas, pendant ces 5 minutes je ne puis aucunement vaquer librement à des occupations personnelles.